



Loi Travail XXL

Le combat continue

Près de 500 000 manifestants ont défilé le 21 septembre dans les 200 cortèges organisés dans toute la France pour s'opposer aux ordonnances du président Macron.

Plus de 4 000 arrêts de travail dans les entreprises et services ont été comptabilisés, de nombreux soutiens nous sont parvenus du monde entier. La journée d'action du 21 septembre a été une réussite. L'intersyndicale de GFT appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation le 21 septembre.

Contrairement à ce qui est véhiculé par certains médias, les Français ne sont pas favorables au projet de casse sociale que Macron entend mettre en œuvre, à commencer par le droit du travail.

La Loi Travail XXL n'est en rien une loi pour l'emploi mais bien pour le profit des grandes entreprises.

SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL



Quelques exemples:

- Un accord collectif pourra modifier le contrat de travail d'un salarié sans son accord.
- Il sera désormais possible de prévoir un CDI de chantier non pas pour la durée du chantier, mais seulement pour effectuer des tâches précises.
- Un accord d'entreprise pourra comporter des dispositions moins favorables que la Convention Collective.

Un simple accord d'entreprise sous la menace d'une fermeture du site ou de licenciements suffirait pour mettre tous les salariés au pas sans avoir besoin d'un consentement individuel.

Avec ces ordonnances, un accord d'entreprise peut baisser le montant de votre salaire en toute l'égalité en s'attaquant aux primes d'ancienneté, 13^e mois, indemnités de départ en retraite... Le salaire de votre bulletin de paie n'est plus celui de votre contrat de travail.

Avec ces ordonnances, un accord de branche pourrait fixer librement pour les CDD le nombre de renouvellements avec à chaque fois une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans : adieu CDI pour les jeunes ! Comment dans ces conditions se projeter dans l'avenir, payer un loyer, emprunter, fonder sereinement une famille ?



Indemnités de licenciement : le diable se cache dans les détails

Contrairement aux déclarations publiques de Murielle Pénicaud, les indemnités légales de licenciement ne seront pas revalorisées de 25 % pour tous.

À partir de dix ans d'ancienneté, elles resteront bloquées à un tiers de mois de salaire !

Le gouvernement nous ment!

Pour le gouvernement, il ne s'agit pas de développer l'emploi, la qualité du travail, les droits des salariés mais bien au contraire, de répondre aux exigences financières des grandes entreprises et du Medef. Avec Macron, au-delà des ordonnances, c'est tout notre modèle social qui est attaqué

- la Sécu, la santé, avec un nouveau plan d'économie de 15 milliards d'euros qui va se traduire par de nouvelles inégalités dans l'accès aux soins et de nouvelles dégradations des conditions de travail des professionnels ;
- les services publics, avec la suppression de 120 000 emplois qui vont poursuivre la dégradation, voire la disparition de nombreux services de proximité
- l'augmentation de la CSG qui met en péril le financement de la protection sociale et va réduire le pouvoir d'achat des Français, des retraités, des fonctionnaires...

Le 10 Octobre, je pense à mon avenir et à celui de mes enfants, je défends mon pouvoir d'achat, ma protection sociale et mes droits au travail, je suis en grève et je manifeste

Gattaz ravi
du massacre du Code du travail mais...
a quelques regrets...



Pour en finir avec ces politiques au service de la seule finance, pour la défense et la conquête de droits nouveaux, pour le progrès social, pour que le cauchemar ne devienne pas réalité, la CFTC, FO, la CGT et la CFDT de GFT **appellent les salariés à la grève du Lundi 9 Octobre à 22h au Mardi 10 Octobre à 22h.**

Mobilisons-nous
Le Mardi 10 octobre 2017 place de la République à 11H30